L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 NOVEMBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HAMBY.
No 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 21 NOVEMBRE.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, voir la 2me page.

BULLETIN CALIFORNIEN.

Nous puisons dans l'*Echo du Pacifique* de [illegible] courant, les élémens du bulletin suivant. La [illegible] de San Francisco, des placères, des mines et des autres parties du lointain Etat ne sera jamais dépourvue d'intérêt.

La nombreuse flotte de clippers mouillée dans le port de San Francisco s'est accrue récemment de deux magnifiques navires : l'un est le *Young America*, de New York, arrivé en 110 jours; l'autre la *Belle of the West*, qui a fait la traversée de Boston en 131 jours.

Mme Pfeiffer, personne d'une énergie et d'un courage extraordinaire, qui a déjà fait le tour du monde, est arrivée à San Francisco par la barque [illegible] venant de Batavia. Elle peut être classée parmi les plus remarquables voyageurs, ayant traversé seule l'Asie mineure, la Perse, la [illegible], l'Inde, et pénétré dans les terres presque inexplorées de Malacca, Sumatra, Java, Bornéo et autres contrées des Indes orientales. Elle a parcouru des pays dont les habitants [illegible] sauvages que les animaux qui peuplent leurs forêts, et par une adresse et une audace soutenues, elle est parvenue à sortir saine et sauve de ses périlleux voyages.

Le colonel Cipriani, consul de Sardaigne à San Francisco, est arrivé dans cette dernière ville, venant des Etats Atlantiques par les plaines et par la Sierra Nevada.

Les Français qui l'ont accompagné annoncent qu'ils ont trouvé de l'or en abondance dans Carson Valley. D'après leurs récits, les mineurs pourront pénétrer jusque là recueillent une [illegible] moisson. Sur le versant occidental de la Sierra Nevada, à plus de 3,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, on a trouvé des groupes de Français qui faisaient en moyenne de 7 à 8 piastres par jour.

Un membre de la presse, aussi distingué par son esprit que par son caractère, M. Andrew [illegible] éditeur des *Prices Current* [illegible] éditeur en chef du *Picayune* de San Francisco, est mort dans la première quinzaine d'octobre à l'âge de 33 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie de poitrine.

Le [illegible] nommé Wemar, chef d'une des tribus de la Sierra Nevada, se trouve en ce moment à San Francisco. Il y est allé, dit-on, pour attendre avec le lieutenant Beale, agent des affaires indiennes, et négocier un traité au nom de sa tribu.

Un nouveau journal allemand intitulé *California Demokrat*, a paru dernièrement à San Francisco. Il est édité par MM. Dr Lohr, Celt [illegible] Naumann, Roh et Wagner. Il est annoncé comme devant être publié chaque jour.

Les Chinois ont célébré au commencement [illegible] la fête *des offrandes à l'automne*, [illegible] désignent sous le nom de *Chong Yuong*. [illegible], suivant l'almanach chinois, le [illegible] jour du neuvième mois, elle consiste [illegible] visite aux tombes des parents ou [illegible] morts dans l'année, à allumer des feux [illegible] cimetière et à tirer des pétards et des [illegible]. Après avoir fidèlement observé cette [illegible] la journée, les Chinois de San [illegible] sont livrés le soir à des réjouissances de toute espèce, promenades à cheval, musique et banquets.

Un horrible meurtre a été commis à San [illegible] dans les premiers jours d'octobre. [illegible] individu que l'on suppose être Américain, [illegible] présente à une blanchisserie tenue par [illegible] comme Gee Sing, et s'était réclamé du [illegible], prétendant avoir donné à laver. [illegible] leur demandèrent de présenter le [illegible] l'habitude de délivrer à ceux qui [illegible]. Sur cette demande [illegible] individus se jeta sur [illegible] et tira un autre à bout portant [illegible] traversa le cœur du malheureux [illegible] intantanément. Après avoir [illegible] au constater, ils s'enfuirent, et [illegible] jusqu'à présent à échapper aux recherches.

[illegible] de Santa Barbara, que le célèbre [illegible] entre dans cette ville, à San Buenaventura et à Los Angeles. On assure même [illegible] San José il y a tort peu de [illegible]. Les routes du Sud sont infestées de voleurs, et la croyance générale est que ce célèbre [illegible] encore à leur tête.

Les deux chambres du conseil municipal de San Francisco viennent de voter une ordonnance [illegible] la police de cette ville; elle porte [illegible].

[illegible] ordonnance a aussi autorisé la création d'une nouvelle compagnie de pompiers sous le nom de *Tornes Engine Co.*

[illegible] *Republican* de Stockton :

[illegible] améliorations qui ont pris place dans [illegible] la belle saison sont de nature [illegible] satisfaction aux habitants [illegible]. Des maisons nouvelles construites [illegible] anciennes maisons réparées, [illegible] plusieurs magasins [illegible] tout cela combiné parle au [illegible] de l'énergie et de l'intelligence de nos citoyens.

[illegible] *Herald* de Sonora rapporte, dans les termes suivants, la nouvelle d'un meurtre commis [illegible] cette ville :

[illegible] dernier, à neuf heures du matin environ, le cadavre d'un Français nommé Liepe a été trouvé par le ranch du sieur Lyon, à quatre pas d'un jardin et à peu près à 150 *yards* de sa maison d'habitation. Liepe s'occupait [illegible] chasser le gibier pour les restaurants [illegible] deux coups chargé, et quatre [illegible] étaient à côté de lui; sa [illegible] ceinture et l'anneau de mariage [illegible] sur sa personne, un [illegible] avait été cotché à ses côtés, reposait sur le bras de son mari mort. [illegible] avait été tué d'une balle qui [illegible] entre les épaules. Liepe [illegible] la veille au matin, et se [illegible] supposait qu'il a dû être tué avant [illegible] matin, parce qu'il avait [illegible] qu'il était dans l'habitude [illegible] sept heures; M. Lyon assure, [illegible] a entendu un coup de feu vers [illegible] heures du matin. Il est étrange que [illegible] moins trois personnes aient été [illegible] même place et d'une façon aussi mystérieuse.

[illegible] dans l'*Alta California* :

Nous devons à l'obligeance de M. le comte de [illegible], naturaliste et voyageur belge, le compte rendu de quelques observations auxquelles il [illegible], et qui montrent qu'une altération importante s'est manifestée dans la hauteur du niveau des terrains qui avoisinent la Mission. Dans les vingt derniers mois, la surface de la [illegible] la Mission s'est élevée d'environ 16 pouces; [illegible] phénomène s'est accompli sans commotion apparente.

Il est avéré que des changements de ce genre [illegible] ont lieu dans l'Amérique du Sud. [illegible] du détroit de Magellan les terres ont monté de [illegible] canes de Chiloé et de la Madre de [illegible] 16 pieds, à Talcahuano de 17 [illegible] de 12 pieds en 12 ans, et à Cobija [illegible] 8 ans. Une élévation de niveau [illegible] également remarquée, durant les [illegible] années, à Panama et à San Blas.

Nous empruntons les faits suivans à l'*Echo du* [illegible] :

[illegible] télégraphe établi entre Auburn et Nevada [illegible] opération. On place actuellement [illegible] le fer de celui de Sacramento à Marysville [illegible] dernier doit fonctionner à partir du [illegible] prochain.

Les voleurs de bétail dans l'intérieur semblent nouveau [illegible] d'arriver à leurs fins : [illegible] ils mettent le feu aux prairies dont [illegible] sont sèches pendant cette saison, afin [illegible] animaux, effrayés par la lueur et la chaleur [illegible] l'incendie, s'éloignent des fermes, et [illegible] les saisir ainsi plus facilement.

La représentation des sœurs Rousset ont [illegible] grand succès à Sacramento.

[illegible] *California* nous apprend que le commerce [illegible] bois devient de plus en plus important [illegible] Californie.

[illegible] que nous lisons dans un de ses derniers numéros :

[illegible] commerce des bois est un de ceux qui ont [illegible] Californie le plus de développement. [illegible] Humboldt, découverte en 1850, est [illegible] entrepôt de cette branche d'industrie [illegible] annuellement [illegible] besoins du marché californien.

[illegible] moment, aux environs de la [illegible] Humboldt sept scieries débitant environ [illegible] pieds de bois par jour; la plus [illegible] est celle de MM. Ryan, Duff et Cie. [illegible] dans les moments de forte demande, [illegible] pieds en vingt quatre heures. [illegible] scieries sont mues par la vapeur; [illegible] commerce des planches sciées, [illegible] bouvetées, des chevrons, des madriers [illegible] des bardeaux. Les immenses [illegible] qui avoisinent la baie de Humboldt ne [illegible] épuisées avant beaucoup d'années. [illegible] bois qui y sont actuellement [illegible] estimé à un million et quart de [illegible].

[illegible] ce qui s'exporte de cette [illegible] marché, qui consomme, à lui seul, [illegible] pieds de bois par jour, reçoit des approvisionnements [illegible] la *Compagnie manufacturière* [illegible] dont les ateliers sont situés à 25 milles [illegible] Mendocino et qui débite 25,000 [illegible] de Puget Sound, de Belinas Bay, [illegible] de divers points de l'Oregon, de [illegible] quelques scieries établies dans [illegible] de San Francisco. Les bois dont [illegible] ouvrages fins de menuiserie et d'ébénisterie [illegible] des Etats de l'Atlantique et [illegible] du Sud.

[illegible] du Sacramento, du San Joaquin et [illegible] qui y sont bâties suffisent presque [illegible] à leurs besoins avec les bois coupés [illegible] dans l'intérieur.

Nous traduisons du journal le *Young America*, publié à Nevada, un article consacré aux travaux des mines de quartz, qui sera lu avec intérêt. En voici quelques passages :

Malgré les pertes nombreuses et déplorables qui ont eu lieu dans l'exploitation des mines de quartz, cette branche importante d'industrie attire de nouveau l'attention et promet, pour l'avenir, un travail lucratif et permanent. Nous avons maintenant, dans notre localité, quatre moulins en opération continuelle, jour et nuit, qui font [illegible] et dont le résultat est très satisfaisant pour les propriétaires. Un cinquième moulin vient d'être achevé, et sera mis en opération aussitôt que la compagnie qui possède la mine pourra lui livrer du quartz.

Nous ne connaissons aucun endroit de l'Etat qui possède des veines de quartz aurifère plus riches et plus nombreuses que celles qui existent dans le voisinage de Nevada. Deux de ces mines sont d'une richesse plus grande probablement qu'aucune des mines découvertes dans le monde entier. Nous voulons parler de celle appelée *Gold Tunnel*, et d'une autre désignée sous le nom de *Vein Wisconsin*, situées toutes deux à un mille et demi à l'est de la ville. Ces deux veines sont exploitées, et leurs résultats ont dépassé les plus belles espérances, puisque le rendement moyen du minéral est de soixante piastres par tonne, et que leur extension et leur richesse accroissent tous les jours.

ILES SANDWICH.

Les derniers journaux des îles Sandwich contiennent d'intéressantes nouvelles des navires occupés à la pêche de la baleine. Le *Sheffield*, venant d'Ochostk, est arrivé à San Francisco, avec 610 barils d'huile et 20,000 livres de fanons; ce navire rapporte que tous les baleiniers rencontrés en juin et juillet avaient été favorisés dans leur pêche, et si leur succès continue pendant le reste de la saison, la pêche de cet te année sera une des plus productives. Dans la nomenclature des navires favorisés, nous remarquons un baleinier américain qui a recueilli 7,000 barils d'huile en trente et un mois de campagne, et 50,000 livres de barbes de baleine. La pêche de Behring n'a pas donné des résultats aussi satisfaisants cette année, plusieurs navires n'ayant absolument rien fait, tandis que ceux de la mer d'Ochostk ont vu se renouveler les bonnes chances qu'ils y trouvent depuis quatre ans sans interruption.

Les ravages de la petite vérole n'ont point encore cessé aux îles Sandwich. Le nombre des morts jusqu'à ce jour a été de 1805; mais la maladie diminuait dans tout l'archipel hawaïen et avait presque cessé à Honolulu et à Lahaina. On ne comptait que 13 cas dans le premier port au départ du brick *Boston*.

TEXAS.

Le steamer *Mexico*, arrivé hier de Galveston, nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 17 du courant.

La législature s'est réunie le 7 de ce mois à Austin. M. H. R. Runnels a été élu speaker de la Chambre. Le même jour le gouverneur a transmis son message aux représentans et aux sénateurs. C'est un document plein d'intérêt, mais dont l'analyse nous mènerait trop loin. Nous y voyons que le trésor texien possède en ce moment $3,966,125 06, indépendamment d'une somme de $80,295 appartenant à la caisse particulière des écoles.

Il n'y a eu à Galveston dans le courant de la semaine dernière que sept décès, et ce chiffre si minime comprend la mortalité à l'hôpital. On voit que l'état sanitaire de la ville ne saurait être plus satisfaisant. Aux dernières dates il y avait encore à Galveston trois ou quatre cas de fièvre jaune, mais un seul était considéré comme dangereux.

L'épidémie continuait à sévir à Houston mais avec moins de rigueur.

Le général Harney est arrivé à Galveston venant de la Nlle. Orléans. Il devait se mettre immédiatement en route pour aller prendre le commandement des troupes qui couvrent la frontière du Rio Grande à la Rivière Rouge.

Cent ouvriers engagés pour travailler au chemin de fer de Galveston et de Houston sont arrivés dernièrement sur la barque Lamartine dans la première de ces villes.

On écrit du Paso, sous la date du 27 octobre, que 20 ou certain nombre de voyageurs américains avaient été attaqués par les Indiens qui leur avaient enlevé cinquante chevaux et mulets. L'audace de ces sauvages est telle qu'ils viennent piller les habitations en vue même du fort.

INCENDIE D'UN BATEAU A VAPEUR.—Le steamer *Volant*, faisant le trajet entre Vicksburg et Yazoo City, a été détruit par les flammes le 15 de ce mois dans la rivière de Yazoo, à une petite distance au-dessus de Cardiff. Un liquide inflammable s'étant répandu près des chaudières a été la cause du sinistre. L'incendie a gagné si rapidement toutes les parties du bateau qu'il a été impossible de sauver les livres et que tout a été consumé à bord. C'est à peine même si les passagers, les officiers et l'équipage ont pu se soustraire aux flammes en se précipitant pêle-mêle à terre au moment où le bateau touchait au rivage. Le *Volant* n'était pas assuré.

LE COUP-D'ŒIL.—Le premier numéro de ce journal a paru hier et il remplit toutes les promesses du prospectus. MM. Gérard et de Grandfort ont heureusement débuté, ils méritent l'appui du public et nous aimons à croire qu'ils l'obtiendront. Le *Coup-d'Œil* répond à toutes les conditions d'un journal littéraire. Sa rédaction est riche, variée et intéressante. MM. Gérard et de Grandfort, au talent desquels nous nous plaisons à rendre hommage, se sont d'ailleurs assuré le concours de quelques écrivains qui ont depuis longtemps conquis une position honorable dans la presse orléanaise. La collaboration de Mme Barousse et de M. Placide Canonge est une bonne fortune pour nos amis du *Coup-d'Œil*, et nous les en félicitons de tout notre cœur. Mme Barousse fournira chaque semaine au nouveau journal un article sur les modes parisiennes et M. Canonge une revue artistique ou un feuilleton de fantaisie.

LE DELTA.—Novembre est pour la presse le mois des transformations. Le *Delta* vient de renouveler entièrement son imprimerie et a paru hier en caractères neufs. Les huit pages de son édition du dimanche brillaient de netteté et de luxe typographique. Il y a beaucoup d'art et de goût dans l'arrangement de ces colonnes et dans la disposition de tous ses articles et entrefilets destinés à frapper les yeux du lecteur avant de capter son attention. Pour ce qui est de la partie éditoriale, nous croyons exprimer la pensée publique en disant que le *Delta* est un journal intéressant. C'est l'éloge le plus flatteur qu'on puisse faire de ces feuilles éphémères qui renaissent chaque matin pour tomber si vite dans l'oubli et qui coûtent cependant tant de peine et tant de travail.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Les débuts se succèdent rapidement. C'est aujourd'hui le tour de Mme Bertini, forte première chanteuse. Elle se fera vivement applaudir dans le premier rôle de femme de *Robert le Diable*, car Mme Bertini est une de ces artistes. Mlle Vallée remplira le rôle d'Héléna. La représentation sera brillante.

SALLE DE L'ARMORY.—On verra en se rétérant à nos avis que les *minstrels* de l'Armory Hall doivent rester une semaine de plus dans notre ville. Le succès qu'obtiennent ces artistes va croissant et est égal à celui des Campbells de la salle des Odd Fellows. Les deux troupes sont parfaitement composées.

GOTTSCHALK.—Ce jeune et célèbre pianiste sera bientôt parmi nous, de retour de son excursion artistique dans les Etats du Nord. Il a donné dernièrement un concert d'adieu à Providence, dans le Rhode Island, et s'est mis en route immédiatement après pour le Sud.

WISCONSIN.—Les élections du Wisconsin ont été favorables aux démocrates. William A. Barston a été élu gouverneur et James T. Lewis, lieutenant-gouverneur.

Ecritures et tenue des Livres.

☞ L'académie de Dolbear, No 106, rue du Canal, est ouverte tous les soirs.

Les citoyens et les étrangers qui désirent se perfectionner dans les arts utiliqués plus haut, sont priés de se rendre là et de voir par eux-mêmes.

EXPEDITION EN SONORE.

Nous lisons dans l'*Echo du Pacifique* à propos de l'expédition en Sonore :

Il paraît certain que le gouvernement du Mexique a eu connaissance qu'une expédition contre la Sonora se préparait en Californie; que cette expédition consisterait en un personnel de 800 à 1,000 hommes devant partir sur plusieurs navires, avec les provisions, armes et munitions de guerre suffisantes pour en assurer le succès. On a su également à Mexico que des capitaux considérables, fournis par des maisons de la Californie, étaient mis à la disposition de l'expédition. Le gouvernement mexicain a donné immédiatement communication de ces faits au ministre des Etats Unis à Mexico et a été pressé envoyé à Washington, et des ordres du cabinet américain ont été donnés sans délai aux autorités fédérales en Californie, de ne pas permettre que la paix qui existe entre les deux pays, en vertu d'un traité, soit troublée par une tentative contraire aux principes du droit international. On assure même que le gouvernement du général Pierce a montré d'une manière encore plus éclatante sa réprobation pour l'expédition projetée, en enjoignant au commodore américain sur la côte du Pacifique de faire stationner un des navires de guerre sous ses ordres dans les eaux du golfe de Californie et d'empêcher le débarquement de toute troupe étrangère sur les côtes du Mexique.

C'est donc en vertu d'ordres formels que le général Hitchcock a agi, qu'il a saisi le brick *Arrow*, à bord duquel d'ailleurs, des armes, des munitions de guerre et des effets de campement ont été trouvés, et qu'il a placé une garde de soldats sur le navire. Personne ne peut légalement le blâmer d'avoir obéi aux ordres de son gouvernement; et n'est-il conçu que de simples soupçons sur le but de l'armement de l'*Arrow*, nous trouverions encore qu'il a bien fait de prendre une mesure qui montre de respect pour les traités existants avec une nation amie et qui tend à empêcher qu'une portion de son territoire ne soit injustement envahie.

Comme le sujet qui nous occupe pourrait rappeler l'expédition de la compagnie française qui a eu lieu l'année dernière, il n'est pas inutile, pour éviter toute espèce de malentendu ou de fausse interprétation, de dire qu'il n'y a, entre ces deux affaires, ni le plus petit rapprochement, ni la moindre similitude. M. de Raousset, qui a organisé et commandé [illegible] l'a fait en vertu d'une [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le juge Larue a prononcé samedi les sentences suivantes :

Andrew Monroe, John Houck et John ——, un an de travaux forcés.

Thomas Potters — deux ans de travaux forcés. Patterson avait été condamné à quinze ans de travaux forcés pour homicide, mais le gouverneur Walker lui avait accordé sa grâce.

John Morrison, trouvé coupable d'assaut à main armée—trois mois d'emprisonnement.

Christian Adam, dit Hyde, que le jury a trouvé coupable de vol—six mois d'emprisonnement.

MANDAMUS.—M. Charles Grandpré, qui vient d'être élu à la place de constable de la Cinquième Justice de Paix, s'était adressé à M. Alfred Rousseau, greffier de la Première Cour de District, pour obtenir un certificat déclarant qu'il a été élu et que son élection n'a pas été contestée. M. Rousseau n'ayant pas voulu donner les certificat, M. Grandpré avait demandé un mandamus, mais le juge Larue l'a refusé en se basant sur ce que M. Rousseau avait été lui-même élu droit, que l'élection a été contestée et qu'une pétition à cet effet est maintenant enregistrée devant la Troisième Cour de District.

Cour du Recorder Winter.

AVIS AUX BOULANGERS.—Christian Hoffman, boulanger, qui demeure dans la rue Bienville, était accusé d'avoir reçu sept barils de farine appartenant à la maison Gordon & Foster, marchands commissionnaires, dans la rue Tchoupitoulas. Les témoins ont prouvé que le prévenu avait agi honnêtement dans cette transaction, qu'il avait remis au conducteur du dray une somme de $36, c'est-à-dire $6 par baril, le prix du marché, et que le conducteur s'était engagé à apporter un récépissé acquitté par la maison Gordon & Foster. Hoffman a été probablement acquitté. Quant au drayman, on n'a plus entendu parler de lui. Avis aux boulangers.

VOLS.—George R. Barham a été arrêté dans la rue Lafayette à la demande de Mme Cole qui l'accuse de vol. George ne se contente point de prendre ce qui ne lui appartient pas; c'est aussi un individu passablement dangereux. Le recorder l'enverra passer quelques jours en prison s'il ne réussit pas à prouver clairement son innocence.

Alfred James attend que le recorder soit prêt à lui faire subir un interrogatoire. La police l'a arrêté dans la rue St-Charles parce que des soupçons planent sur lui.

VOIES DE FAIT.—Catherine Wollenshay s'est vu soudaine en [illegible] sous prévention d'assaut et batterie.

Le recorder a ordonné l'arrestation de Michael Ryan qui s'est porté à des voies de fait contre Mme Ryan. L'instruction de l'affaire sera lieu jeudi prochain.

RIXE.—Une rixe a eu lieu hier dans la rue St-Charles, entre Patrick O'Neil et M. Jacob Davern. Ces deux messieurs étaient armés. L'affaire aurait eu probablement des suites fatales si la police ne s'était trouvée là à temps sur les lieux. On ne sait pas exactement ce qui a pu amener la querelle.

ARRESTATION.—John Bradly a été conduit en prison pour avoir adressé des injures grossières à John Johnson et avoir menacé de mettre le feu à sa maison.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Le capitaine Tombrick a été arrêté hier, dans la rue de la Commune, George Steward qu'il accuse de tentative de meurtre sur un individu nommé Carroll.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT.—M. Edward C. Payne a intenté à MM. Beard & May, encanteurs, un procès pour le recouvrement d'une somme de $1200, valeur d'un esclave qu'ils lui avait chargé de vendre. La pétition déclare que dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le 8 novembre (jour où l'esclave a été remis aux encanteurs) et le jour fixé pour la vente, l'esclave n'a pas été surveillé et qu'il s'est enfui.

Cour du recorder Summers.

SUICIDE.—Nous venons d'assister à un des spectacles les plus affreux qu'il nous ait jamais été donné de contempler.

Hier matin, de bonne heure, un individu nommé John Carr, après s'être promené un instant sur un des wharfs du Deuxième District, se précipite dans le fleuve; quelques personnes coururent à son secours, le retirèrent du fleuve et le conduisirent au poste. Il était évident que le malheureux ne possédait pas toute sa raison. Lorsque Carr se vit enfermé, il tira son mouchoir, en attacha une des extrémités à son cou, monta sur une barrique qui se trouvait dans la chambre, et attacha l'autre extrémité du mouchoir au-dessus de la porte; puis il poussa du pied la barrique et resta suspendu; le choc lui avait cassé le cou. C'est à ce triste personne qui se suicide dans cette cellule.

On croit que Carr tenait un petit magasin sur la côte; on a trouvé sur le wharf d'où il s'était jeté dans le fleuve, trois sacs de café, plusieurs caisses de vin et un assortiment d'articles que l'on vend principalement à la campagne.

VOL.—Le capitaine Baldwin a arrêté hier le nommé Jacob Bettencourt qui se trouve impliqué dans un vol commis à Alger. Une grande partie des objets volés ont été trouvés à bord de la goëlette *Christopher Columbus*.

FOUS.—Quatorze malheureux atteints d'aliénation mentale ont été envoyés à Jackson, samedi dernier, à bord du bateau à vapeur *Bella Donna*; plusieurs autres sont partis, il y a quelques jours, pour le même asile.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Mme Brown a fait arrêter C. F. Severin qu'elle accuse d'avoir voulu la tuer. L'instruction de l'affaire n'a pas encore eu lieu.

QUATRIÈME DISTRICT.—Le coroner a pratiqué la levée du corps d'un pauvre émigrant allemand qui est mort de la dyssenterie, pendant la traversée du Havre à la Nlle-Orléans. Le capitaine du navire, en arrivant ici, avait jeté le corps par dessus bord. Le recorder du Quatrième District a ordonné l'arrestation de ce misérable.

POLITIQUE POUR RIRE.

Les Sandwich républicanisées.

L'*Echo du Pacifique* ne croit pas que l'annexion aux Etats Unis préoccupe beaucoup les excellens sujets du roi Kamehameha. Que notre confrère se trompe ou qu'il ait raison, que les débonnaires Hawaïens aspirent au titre de citoyens américains ou qu'ils soient indifférens à cet honneur, l'article suivant de l'*Echo* nous a paru trop amusant pour n'être pas reproduit.—Qui sait, il y a peut-être aussi un peu de vérité sous les plaisanteries du journal californien :

En 1830, le *Journal des Débats* s'écriait : *Malheureuse France! malheureux roi!*

Aujourd'hui, il s'agit pour nous de chanter *De profundis* sur S. M. Kamehameha! *De profundis* sur le royaume hawaïen.—*De profundis!!*

Il n'est que trop vrai, cette petite monarchie anodine et tatouée, comme l'était celle de la célèbre reine Pomaré, va disparaître et s'engloutir sous les serres de la Grande République.—Encore reste-t-il à Pomaré un semblant de trône et 25,000 francs par an, tandis que ce pauvre et bénigne Kamehameha est menacé de tout perdre. Il est entre les mains des avocats, cet infortuné monarque! c'est assez dire que son affaire est jugée.

Une demi douzaine de gaillards madrés, futés, rusés, gens de loi, missionnaires, embrouilleurs et brouillons, tous émissaires de l'*Uncle Sam* ou de *Brother Jonathan*,—et c'est tout un,—ont persuadé à l'innocent Kamehameha, à force de petits verres de whiskey et *genouillés*, [illegible] l'honorable titre de *fellow-citizen*.—Kamehameha a donné dans le panneau avec la pureté d'une âme que encore façonnée aux *yankee tricks*.

Ainsi donc, Honoluliens, Kanachs et Kanackailles, vous allez tous devenir *fellow citizens*, et désormais pour vous éviter le moindre souci, vos propriétés seront régies par une *commission de terres* : on vous donnera des aldermen, un shérif et un recorder, vous n'aurez plus à vous occuper de quoi que ce soit; en un mot, ce sera absolument comme si vous n'aviez pas de propriétés.—C'est là le premier avantage de votre transformation en hommes libres.

Quant à Kamehameha, il est convenu qu'il recevra en échange de son abdication et le jour de l'annexion aux Etats Unis, une paire de rasoirs, une montre pesant deux livres, à quadruple boîte, achetée chez M. Tucker, et une épingle de chemise ayant la forme d'un ancre de *clipper*. On lui fait espérer en outre le grade de *policeman*, après la proclamation de la république.

Il sera distribué aux princes Liholiho, Pouponlala, Kanackooco et autres seigneurs de l'excour, des chaînes de montres, des bijoux de franc-maçonnerie et du tabac à chiquer *Cavendish*, pour les indemniser de leur renonciation au trône sandwichien.

Nous ne serions pas étonnés de voir un jour le ci-devant roi Kanackieu, suivi de sa cour, aller chercher un abri dans le royaume de S. M. Britannique, cette terre généreuse des réfugiés politiques, à moins que le grand Barnum.... cet entrepreneur fameux des célébrités.... qui ont fait leur temps, n'ait déjà renvoyé un agent.. deux agents.... trois agents au placide Kamehameha, pour s'assurer de ses services et l'exposer à New York à raison de 25 sols par tête!

DE PROFUNDIS!!!

HELOISE ET ABAILARD

Mme Guizot vient de publier une étude pleine d'intérêt sur Abailard et son époque. Ce travail, terminé par M. Guizot lui-même, a été accueilli avec faveur par la presse parisienne. Voici quelques lignes d'appréciation que nous trouvons dans le feuilleton du Siècle :

L'histoire d'Héloïse et d'Abailard a été racontée bien des fois; les philosophes, les historiens, les poëtes, se sont emparés de ce sujet, qui parle en même temps à l'esprit et au cœur. Beaucoup de personnes ne savent de l'histoire d'Abailard que ses malheurs, sans connaître l'influence qu'il exerça sur son époque comme penseur chrétien, dans un siècle de discussions scolastiques. Ce sévère travail, commencé par Mme Guizot et achevé par M. Guizot, résume la vie et la philosophie d'Abailard, que M. de Rémusat a analysées plus en détail; mais à cette [illegible], l'éditeur a joint encore la traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard, publiées il y a quelques années par M. Oddoul, avec une préface des plus lyriques. Cette traduction, faite avec amour, dans laquelle l'auteur s'est appliqué à ne rien enlever de la couleur du texte, nous avait déjà passé sous les yeux, et nous l'avons revue, non sans plaisir, comme on revoit une ancienne et bonne connaissance. L'éditeur y a joint les témoignages des anciens, *testimonia veterum*, qui attestent l'authenticité de ces lettres qu'on pourrait supposer avoir été écrites par quelque moine passionné, tant elles ont l'air d'un roman. Le traducteur y a ajouté encore les complaintes d'Abailard, qui, poëte et musicien, s'était exercé en ce genre sur des sujets [illegible] religieux.

Ce qui est vraiment curieux, pour nous dans les lettres d'Héloïse et d'Abailard, [illegible] les regrets [illegible] que la [illegible] de notre siècle, et [illegible] relativement [illegible] Héloïse elle-même refusait d'être la femme d'Abailard après la découverte de [illegible] par le chanoine Fulbert, [illegible] les textes sacrés et de [illegible] et des autres écrivains renommés de l'antiquité, pour lui prouver que l'état d'homme marié et celui de philosophe sont absolument contradictoires, et qu'il valait mieux pour lui qu'elle restât sa maîtresse. Une femme à domicile et le soin des enfants, dans la pensée d'Héloïse, ne s'accordent en aucune façon avec l'étude exclusive des lettres. Elle s'exprime là dessus dans les termes les plus formels. «Quoique le nom d'épouse, dit-elle, soit jugé plus saint et plus fort, un autre serait toujours été plus doux à mon cœur, celui de votre maîtresse; et même, ne vous en déplaise, celui de concubine ou de fille de joie; plus je m'humilierais pour vous, plus je mériterais vos bonnes grâces et moins je nuirais à votre gloire, à votre grand génie.» [illegible] et qu'elle vouait en elle une maîtresse dans ses destinées.

Ce fut donc, pour ainsi dire, malgré elle qu'Abailard la conduisit à l'autel, afin de satisfaire le chanoine Fulbert, qui ne voyait pas les choses avec le même sang-froid. Une fois mariée, il fut convenu entre les époux que le mariage demeurerait secret, et pour l'entrever, comme il eut été plus tard, les glorieuses destinées d'Abailard, qui, renonçant lui-même au peu de douceur, se trouvait dans la disposition d'esprit où Desbordes a placé son philosophe marié, mais il n'était pas le contraire de chanoine oncle [illegible]. Furieux de voir que la réputation de sa nièce, sur ce [illegible], il résolut de se venger [illegible]

[illegible] la pauvre Héloïse [illegible] et de cet [illegible]

(1) Edward's West Indies, 1793, 2 vol. [illegible]

FEUILLETON SCIENTIFIQUE DE L'ABEILLE.

M. AVEQUIN, chimiste distingué de cette ville, nous adresse la communication suivante sur un sujet qui est de nature à intéresser vivement les planteurs. Nous publions cet important travail, persuadé qu'il sera lu avec fruit par tous ceux qui se préoccupent des progrès de l'industrie sucrière.

Sur le cal des chaudières à sucre.

Il existe plusieurs inconvénients inhérents à la fabrication du sucre brut: un des plus graves et des plus fâcheux est la formation du cal dans l'intérieur des chaudières où se fait la concentration du jus de canne et des sirops. Les défécateurs par la vapeur, les appareils perfectionnés, les appareils à vide, ne sont pas à l'abri de cet accident. Dans ces derniers appareils, l'enlèvement complet du cal présente des difficultés beaucoup plus grandes que dans les chaudières à feu nu, parce que leur forme et leur disposition ne le permet pas toujours. Les ingénieurs qui les ont proposés, qui les ont fait construire, [illegible] d'ailleurs fort capables de faire construire un appareil propre à faire le sucre, n'avaient imaginé que lorsque le jus de canne a été filtré sur le noir animal, il ne pouvait plus se former de cal; ils croyaient que la défécation et la filtration sur le noir d'os, une première et une seconde fois, suffisaient pour parer à cet inconvénient; ils avaient pensé que le jus de canne déféqué et bien filtré, se comporterait à peu près comme de l'eau claire, par la concentration; leur désappointement a été grand.

Je vais donner dans cet aperçu quelques explications sur la formation du cal et sur sa nature, c'est un sujet important et qui n'a été traité par aucun chimiste.

De la formation du cal dans les chaudières pendant la fabrication du sucre, soit à feu nu, soit par les appareils perfectionnés, soit par le vide. (Sucre de canne.)

Dans le travail d'une *sucrerie*, quand on s'est servi d'un équipage pendant quelques jours (trois ou quatre jours au plus) il se forme dans l'intérieur des chaudières à déféquer et d'évaporation une croûte d'enduit qui adhère fortement à leurs parois et qui augmente progressivement d'épaisseur à mesure que l'on se sert plus longtemps de l'équipage sans le nettoyer. Cette croûte acquiert quelquefois l'épaisseur de deux ou trois lignes, et retarde considérablement l'ébullition du jus de canne ou des sirops, parce que cet enduit est très mauvais conducteur de la chaleur. Parmi les sucriers, cette couche d'enduit porte le nom de cal. On reconnaît qu'une chaudière contient du cal quand on entend un bruit sourd ou un bourdonnement sortant du fond de la chaudière; les nègres *sucriers* disent alors que la chaudière *grogne*. Ce bruit sourd, ou ce bourdonnement, est produit par de légères craques ou fissures qui se forment dans le cal; le jus de canne ou le sirop, venant à s'introduire en petite quantité au dessous de la craque, se trouve en contact avec la surface du métal de la chaudière qui est à une température beaucoup plus élevée; il se produit alors des bouffées de vapeur blanche, occasionnées par la décomposition d'un peu de sucre, ou d'autres matières organiques. Ces bouffées de vapeur blanche sont des indices certains de la présence du cal.

La formation du cal dans les chaudières à sucre est due à la présence du phosphate acide de chaux, du phosphate de magnésie, du silicate de potasse ou de la silice gélatineuse, ainsi qu'à plusieurs autres matières organiques dont je parlerai plus loin. Toutes ces matières existent naturellement, en très grande quantité, dans le jus de canne, *dans le jus de toutes les cannes*, riches ou pauvres, mais en proportions très variables. Ordinairement les cannes vertes en renferment beaucoup plus que les mûres. En ajoutant un lait de chaux au jus de canne, pour obtenir la défécation, la portion d'acide phosphorique qui constitue le phosphate de chaux soluble, se trouve saturée par cette base, c'est-à-dire par la chaux; il en résulte à l'instant même, du sous-phosphate de chaux, du phosphate de magnésie, l'un et l'autre insolubles, qui se présentent en gros flocons grisâtres, gélatineux, chargés de quelques matières colorantes, de quelques légers débris de la canne, de matières albumineuses, de glutine, de fécule végétale, de silice gélatineuse et de chlorophylle. Je traiterai des matières organiques azotées dans un mémoire à part. Toutes ces matières se rassemblent en portant le jus de canne à l'ébullition, et après y avoir ajouté un lait de chaux, elles forment de volumineuses écumes vertes; mais toutes les écumes vertes ne montent pas à la défécation; il reste toujours une portion assez forte d'écumes grises dans le jus de canne ou dans les sirops quand la défécation n'est pas bonne ou que l'écumage n'a pas été bien fait et en temps opportun. C'est surtout pendant le transvasement que ces flocons viennent se coller contre les parois des chaudières; ils y adhèrent fortement et ne s'en détachent plus. La couche augmente peu à peu d'épaisseur à chaque transvasement, comme je viens de le dire, et finit par devenir très nuisible à la concentration des sirops, parce que cette couche d'enduit s'oppose à la transmission de la chaleur. Il en est de même sur les tubes des chaudières à vide, dans tous les défécateurs, sur tous les tuyaux de vapeur en général. La filtration du jus de canne et des sirops à différens degrés de densité sur le noir d'os, n'est qu'un léger palliatif et ne préserve pas les tubes de s'encroûter. Le noir animal ne peut enlever ni les phosphates de chaux et de magnésie, ni la silice hydratée, ni les autres sels de potasse qui existent en quantités considérables dans tous les jus de canne de la Louisiane. Ce sont les matières ci-dessus, les sels de potasse exceptés, qui forment les écumes grises pendant la concentration des sirops et par suite le cal.

Bryan Edwards (1) est le seul auteur, à ma connaissance, qui ait parlé de cette croûte d'enduit; il pensait que sa formation avait lieu par l'excès de chaux que l'on ajoutait au jus de canne pour obtenir la défécation, qu'une partie de cet excès de chaux se déposait contre les parois des chaudières et les *encroûtait*. Bryan Edwards ignorait la constitution du jus de canne et par conséquent la cause de la formation du cal.

Jusqu'alors l'on n'a pas trouvé de moyens de prévenir ou de s'opposer à la formation du cal; je me propose d'en fournir un pour l'enlever des chaudières à vide. Ce sont ces chaudières qui présentent le plus de difficultés.

Dans le vieux système, pour détacher le cal d'une chaudière, les sucriers sont obligés de la *brûler*. Cette opération ne doit se faire qu'avec précaution et selon la nature des chaudières; elle se fait quelquefois sans arrêter le travail de l'équipage. A cet effet, le sucrier profite du moment où l'on fait le transvasement du jus de canne déféqué ou des sirops, et lorsque la chaudière est vide, il la laisse en cet état, exposée au feu violent pendant quelques minutes, ou jusqu'à ce que son fond commence à passer au rouge sombre; alors toute la couche d'enduit qui formait le cal éprouve un commencement de carbonisation par la présence des matières organiques qui l'accompagnent; il se détache alors avec plus de facilité, en tombant par larges plaques, ou par croûtes qui ont quelquefois de deux à trois pouces de diamètre. Ceci se fait dans les équipages ordinaires ou dans le vieux système. Cet accident grave a lieu particulièrement dans la chaudière à déféquer, c'est-à-dire dans celle qui est la plus éloignée du foyer, et dans la *grande*. Dans la *batterie*, ou chaudière à cuire, le cal brûlé est ordinairement à moitié réduit en charbon, de couleur rousse ou brune, selon que la chaudière a été plus ou moins chauffée pour en détacher le cal. Cet accident (la formation du cal) se présente également dans les autres chaudières qui forment l'équipage, mais d'une manière moins prononcée. On retire alors tout ce que l'on peut détacher à l'aide de grattoirs en fer, on l'enlève avec une écumoire ou un pucheur en cuivre; on jette promptement un baquet ou deux de jus de canne bouillant dans la chaudière, on la rince avec le plus de diligence possible, on la remplit de jus de canne, et le travail recommence comme avant. Le plus souvent aussi, on n'en retire le cal que lorsque l'on arrête pour quelques heures, une demi-journée plus ou moins, et dans le cours d'une roulaison, les occasions se présentent fréquemment. Ce dernier moyen est infiniment préférable, parce qu'il donne le temps d'agir à l'aise et qu'il présente moins de danger de casser ou d'endommager les chaudières. Il serait pour ainsi dire impossible de détacher le cal d'une chaudière si l'on n'employait pas ce moyen (la carbonisation.) Cette matière adhère avec tant de force aux parois de la chaudière, que le ciseau d'acier à froid et le marteau sont pour ainsi dire de nul effet sur le cal. Il n'en est pas ainsi dans les appareils à vide; l'enlèvement ou l'extraction du cal présente des difficultés beaucoup plus grandes.

La formation du cal est un accident fâcheux, [illegible]

[illegible] rupture. Ces accidens n'arrivent presque jamais avec les chaudières en fer battu, et avec les chaudières en cuivre; parce que ces métaux peuvent éprouver une dilatation ou une contraction subite dans leurs parties, sans en être altérés; on sait que les propriétés de la fonte de fer sont bien différentes. Pourtant les chaudières en fer battu ont aussi l'inconvénient de se brûler promptement, quand on les emploie comme chaudières à cuire, ou pour *batteries*. Dans mon opinion, elles ne peuvent servir que pour défécateurs et comme chaudières d'évaporation.

La formation du cal n'a pas lieu seulement dans les chaudières à feu nu, comme je viens de l'exposer. Tous les appareils perfectionnés, les appareils à vapeur, les appareils à vide, tous les tubes servant à la défécation, à la concentration des sirops, sont promptement recouverts d'une couche épaisse de cal, qu'il est d'autant plus difficile d'enlever, que la forme de ces appareils s'y prête moins. Les planteurs sucriers qui se servent des appareils à vide connaissent les difficultés qu'ils ont éprouvées jusqu'à ce jour pour enlever le cal des tubes dans le Vacuum Pan; aucun, je crois, n'y est parvenu complètement après beaucoup de tracas et beaucoup de peine.

Le moyen que l'on peut employer pour élever le cal, ne convient pas à l'ancien système, c'est à dire à l'équipage; il n'est applicable qu'aux chaudières à vide, Vacuum Pan. Le mode que les partisans de l'ancien système suivent, leur suffit, malgré ses inconvénients.

Les matières qui forment le cal, dans les chaudières à feu nu, ne se trouvent pas dans le même rapport que celles qui constituent le cal des chaudières à vide, et cela doit être ainsi, puisque le jus de canne a subi une ou plusieurs filtrations sur le noir d'os. Ce sont bien à peu près les mêmes matières, mais dans des proportions très différentes. Une partie des matières organiques azotées en diffère aussi complètement. Le cal des chaudières à vide ne se trouve pas lui-même constamment dans les mêmes proportions; il varie de composition selon la nature du jus de canne que le planteur travaille. Je donnerai, dans cet aperçu, diverses analyses du cal des chaudières à feu nu, et de cal qui se forme sur les tubes dans les appareils à vide, en travaillant des jus pauvres ou des jus riches, selon les circonstances diverses plus ou moins favorables à sa formation.

J'aurais pu me dispenser d'entrer dans ces petits détails qui n'apprennent pas grand'chose au sucrier pour le moment, puis qu'il rencontre ces accidents, ces difficultés dans la pratique de tous les jours; mais il en est peut-être encore aujourd'hui un grand nombre qui ne connaissent pas la constitution du cal; les matières qui forment le cal; c'est pour ces mêmes motifs que j'ai jugé convenable de mettre les analyses suivantes sous les yeux des personnes qui prennent intérêt à la fabrication du sucre et afin de me faire mieux comprendre de tous.

Aujourd'hui, rien ne peut nous arrêter, nous embarrasser sur les inconvénients inhérents à la fabrication du sucre dans aucun système d'appareils, ayant travaillé cette matière pendant plusieurs années, l'ayant étudiée à fond, connaissant la nature intime du cal, enfin ce dont il est formé, et les causes de sa formation. J'ai pensé que les planteurs sucriers qui emploient les appareils à vide, ne verraient pas sans intérêt la composition du cal et les matières qui les constituent; me proposant au besoin de leur fournir les moyens d'enlever le cal qui recouvre les tubes d'un Vacuum Pan, *dans l'espace de deux heures*, et de les maintenir toujours propres dans le cours d'une roulaison. Pourtant, avec une bonne volonté, je ne prendrais pas l'engagement d'enlever le cal d'un vacuum pan qui a servi plusieurs années sans avoir jamais été nettoyé à fond, comme j'en connais tant en Louisiane. Deux heures ne suffiraient pas dans un cas semblable.

(*La fin à demain.*)

VENTES A L'ENCAN,
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

21 novembre :—Effets de terre, [illegible] dans le fond de 1er et 2me district

10 décembre :—Succession de Thomas Dwyer, propriété à Alger.

☞ Pour les amples renseignements voir les avis.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la grande vente à l'encan, une réserve, de marchandises [illegible] Turpin, au magasin de M. Lamée [illegible] rue de Chartres.

Pour plus amples détails voir les annonces.

DÉCÉDÉE le 19 de ce mois, chez M. A. Caillier, Mme F. X. Gauthier, née Caillier [illegible] ans.

Coralie tu n'es plus de ce monde, tu es partie trop tôt pour ceux qui te connaissaient et savaient apprécier tes bonnes qualités [illegible] la loi de destin [illegible] calme comme le fut ta vie [illegible] ce corps qui n'appartient qu'à la terre [illegible] maintenant exempte des peines et des chagrins de l'avenir sont l'h[illegible] frappée. Après les regrets [illegible] meilleur et loin des tribulations et des douleurs de celui d'ici bas.

AVIS AU PUBLIC.

JE soussigné, [illegible] Clotilde Bourdon [illegible] d'avoir à se tenir en garde contre [illegible] pour contracter [illegible] la dite Clotilde Bourdon [illegible]

Clotilde Bourdon dans [illegible] Pierre et Toulouse, No 171 [illegible]

A. BOUVARD.

Mme CAUCHE,
RUE ROYALE,

De retour de France, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle vient de recevoir un assortiment complet et varié de nouveautés dans les maisons les plus renommées de Paris. Modes de tul, [illegible] de tul, parte [illegible]. Mme Cauche sollicite la visite des dames [illegible] Ouverture lundi 21 novembre.

CASQUETTES NOUVEAUTES.
LE Soussigné vient d'ouvrir [illegible] portation, [illegible] SOIE, [illegible]
D. BIDAC, [illegible] Quartier [illegible]

PLANCHES D'ACAJOU ET DE NOYER—LARGEUR EXTRAORDINAIRE.

JE tiens en vente en ce moment de l'ACAJOU de 24 à 30 pouces de large; et du noyer de 18 à 46 pouces de large.

Moulin de Marigny,
HENRY T. SHERMAN, 14 et 16, rue St Joseph.
Marchand de planches, [illegible] de ligne [illegible]

PRODUITS D'ESPAGNE.

EN débarquement du navire Aurora, de Barcelone :—125 barriques vin de Villanueva;
25 barriques vin de St-Vincent, supérieur;
12 demi pipes Mayorque;
25 grosses cartes hace de la marque Y. M. Marty Turdy y Lobo;
15 do do ordinaires;
500 potiches d'huile;
300 rames de papier à cigarettes de la marque [illegible];
50 barils olives de Malaga.
A vendre par PABLO GELPI, No 129, rue Vieille Levée.

Pharmacie à vendre.
Cet établissement est situé dans le premier district et très convenablement pour la clientèle. S'adresser pour plus amples renseignements à l'enseigne des rues Camp et Duplantier.

16 VICTOR. 16
Rue St Charles entre Canal et Common.

LE soussigné, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir ses clients et le public en général qu'il a fait l'ouverture de son nouvel établissement [illegible] Westembers, Ashland, Belle [illegible] des Queen, du Havre [illegible] VICTOR.

MANTEAUX DRAPS ET VELOURS NOUVEAUX.
Robes HAMPOUR à disposition.

[illegible]

MOUCHOIRS [illegible]
INDIENNES FRANÇAISES, [illegible]
CHALES CHENILLE, [illegible]
CHALES CACHEMIRE et DAMERIE, [illegible]
DAMAS [illegible]
RIDEAUX BRODES, &c.
F. & E. REILLY & Co.

VENTE, à l'encan, la [illegible]
BROCHE [illegible]
TABLEAUX [illegible]
ISAAC HAYES [illegible] rue du Canal entre Camp et Magazine.

L'Académie d'écriture et de tenue de livres de M. DOLBEAR, No 106, rue du Canal, [illegible]
RUFUS DOLBEAR, 106, rue du Canal.

CHARBON POURRIES de Pittsburgh, [illegible] à la Levée, [illegible]
ROBERT MURPHY, No 86 Vieille Levée, coin de St-Louis.

AVIS—A partir de cette date, nous ne paierons de charrois que ceux qui seront [illegible]
J. & J. TARDOS.

SIROPS pectoraux de Briant, Lamouroux, de Jaide, Nafé d'Arabie; de Tolu, de Gomme, de gomme arabique [illegible]
E. E. HOUGH, pharmacien, Esplanade [illegible].

PATE PECTORALE de [illegible] pharmacien, [illegible], rue de Poitou, No 13, au Marais, à Paris.
E. E. HOUGH, pharmacien.

HOHEMANN, Droguiste en Gros, [illegible]

EAU DE VIE :—
Sazerac de J. B. Godard,
Pellevoisin Godard & Co,
[illegible] Castillon 1815 et 1825,
[illegible] Lacrange 1815 et 1825,
[illegible] Henry Baron & Co
[illegible] Lafargue 1815 et 1825,
[illegible] Brunet & Co
[illegible] Morand & Co
[illegible] A de Lalanne,
[illegible] Lempuy, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue de Louis.

EN débarquement du navire Monteur, de Bordeaux :
45 barriques vin rouge St. Julien,
[illegible] vin blanc Haut Barsac,
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.

EN magasin et à vendre par les soussignés :
[illegible]
A vendre par PAUL JOUR FILS & Co, 27, rue de Louis.

HUILE D'OLIVE—A Grasse [illegible] PAUL JOUR FILS & Co.

EAU DE VIE—15 quarts Cognac [illegible] PAUL JOUR FILS & Co.

MADERE—[illegible] PAUL JOUR FILS & Co.

Malaga, Madère, Malaga.
[illegible] ANT. GIRAUD.

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile [illegible] ANT. GIRAUD.

VINS de Bordeaux et de Marseille, [illegible] ANT. GIRAUD.

CIGARETTES—[illegible] DELVAILLE & MORENO, 54, Vieille Levée.

AMIDON de la Havane [illegible] DELVAILLE & MORENO.

CAFE de la Havane—[illegible] DELVAILLE & MORENO.

TABACS EN FEUILLES de Cuba [illegible] DELVAILLE & MORENO.

SUCRES DE LA HAVANE [illegible] DELVAILLE & MORENO.

GELEES ET CONFITURES [illegible] DELVAILLE & MORENO.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] DELVAILLE & MORENO, 54, Vieille Levée.

Bonnets, Souliers et Chapeaux.
[illegible] I. HOBBS & Co, 12 et 14, rue de la Douane.

AU DRAWBACK—20 barriques vin Burgaux; [illegible]
CHARLES CAVAROC, 20, rue Bienville.

EN magasin et à vendre par le soussigné : 150 barriques vin Burgaux [illegible]
CHARLES CAVAROC.

EN débarquement du navire Méteor, venant de Bordeaux :
[illegible]
CHARLES CAVAROC, 20, rue Bienville.

EN magasin et à vendre par les soussignés :
[illegible]
DAVID GOWENS & Co., 165, rue du Canal.

OPTICIENS.
[illegible] ont l'honneur [illegible] OPTIQUE et de NAVIGATION [illegible] LORGNETTES et LONGUES VUES [illegible] LUNETTES et de LORGNONS, CHRONOMETRES, [illegible]

LEON & PINSARD,
66 et 68, rue Royale, enseigne Bienville.
[illegible] Parfumerie, Bonneterie, Ganterie, Chemises, [illegible] LEON & PINSARD.

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE.
Département des Lettres.
[illegible]

HOTEL VERANDAH—CONTI,
RUE CONTI,
[illegible]

AUX PLANTEURS.
CHARBON—[illegible] ROBERT MURPHY, No 86, Vieille Levée, coin St-Louis.

AVIS.
N. CLAUSEL, [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

LUNDI 21 NOVEMBRE 1853 :
Début de Mme BERTINI, forte première chanteuse dugazon.
Mlle M. VALLEE remplira le rôle d'HELENA.
ROBERT-LE-DIABLE,
Grand opéra en cinq actes, de Meyerbeer.
☞ On commencera à six heures et demie.

THEATRE ST-CHARLES.

Lundi soir, 21 novembre 1853 :
[illegible]

SALLE CAMPBELL'S
[illegible] L'ARMORY-HALL
☞ TROISIEME SEMAINE—NOUVEAU SUCCES
Chanteurs, Wentz et Ward.
LES VERITABLES CAMPBELL MINSTRELS,
[illegible]
F. C. CHASE, Agent.

SECONDE SEMAINE DES VRAIS CAMPBELLS,
[illegible]
A LA SALLE DES ODD-FELLOWS.
[illegible]
Dr F. A. JONES, agent.

PLACE! PLACE!!
TOUT le monde connaît notre vieil ami JOHN E. [illegible]
UN EPICURIEN.

AVIS.
[illegible] PARFUMERIES, [illegible] FREDERICK MAISON [illegible]

HUNTER ET TREM,
Encoignure Royale et Conti,
ONT reçu [illegible]

DEMANDE DE NEGRES.
J'AI besoin de 10 ou 12 bons NEGRES pour travailler [illegible]
F. M. TOURNE, [illegible]

J. C. DENIS.
Négociant-Commissionnaire,
RUE SECONDE No 72,
Saint-Louis (Mo).
SOLLICITE respectueusement les consignations [illegible]

PAUL E. THEARD,
NOTAIRE PUBLIC,
Traducteur, Rédacteur, Comptable et Teneur de Livres.
Bureau, No 111, Passage de la Bourse.

LEON PIERRE & Co.
ONT transporté leur magasin de CHINE au No 81, [illegible]

AVIS D'ENCAN.
[illegible]

BERNARD TURPIN, Encanteur.
ETANT de retour à la Nlle-Orléans, offre ses services [illegible]

AVIS.
LES personnes ayant des propriétés à Mandeville [illegible]
A. GOBERT.

PUIG & AVENDANO
ONT transporté leur bureau du No 48 au No 138, rue de la Commune.

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
LA Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, [illegible]
JOHN CALHOUN, Secrétaire.

A vendre.
UNE propriété située à Gentilly, à l'angle de l'habitation de M. Pouchet, [illegible]

ACADEMIE DE DANSE.
M. et Mme [illegible]
150, rue Carondelet, entre Hove & Girod.

B. Tabatière à Tarier.
ONT transporté leurs bureaux au No [illegible], rue de l'Union.

Changement de domicile.
B. TALAMON a transporté son magasin et son bureau, du No 156 au No 161 rue Royale.

Marseille.
50 barriques vin de [illegible]
E. TALAMON, 161 rue Royale.

A vendre, pour cause de départ.
[illegible]

Hotel de St. Bernard—Les Borgnes.
L[illegible]

AVIS.
MM. ALEXANDRE PLAUCHÉ & Co.
[illegible]

A LOUER.
[illegible]

Compagnie de la Presse à coton de la Levée.
L'ELECTION annuelle de sept directeurs pour l'année suivante aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI 28 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
F. J. FORSTALL, Secrétaire.

Ecoles Publiques du second District—CLASSES DU SOIR.
LA réouverture des classes du soir du Second District aura lieu à partir [illegible]
ALBERT PARKE, Surintendant.

183. ROYALE, 183.
MARCHAND TAILLEUR.
LE soussigné, de retour de France, informe sa clientèle et le public [illegible]
J. CASSEROUE, 183, Royale.

Instruction Privée.
Langue Française, Littérature, Mathématiques, &c.
BEAUCOUP de jeunes gens et de jeunes personnes [illegible]

D. WILLIAMSON, ZARATIS & Co, [illegible]

A louer.
[illegible] JOHN FORSTALL.

A louer.
Un joli magasin situé rue Royale No 76, à côté de la Banque de la Louisiane. [illegible]

AVIS.
MADAME MARIE BAROUSSE a l'honneur de prévenir les familles de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Changement de domicile.
ANT. GERAUD, importeur, a transféré son magasin du No 46 au No 44, même rue.

Demande de Modiste.
MME D. F. WAYMOUTH, No 17, rue St Charles, demande plusieurs modistes. [illegible]

2000 PANIERS [illegible]
DABAN, LABORDE & Co.

SARDINES A L'HUILE—[illegible]
QUETROUZE & LANG-DORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

WHISKEY—[illegible]
QUETROUZE & LANG-DORFF.

SAVON—[illegible]
QUETROUZE & LANG-DORFF.

COGNAC—[illegible]
QUETROUZE & LANG-DORFF.

BRANDY—[illegible]
QUETROUZE & LANG-DORFF.

BOUGIES—[illegible]
QUETROUZE & LANG-DORFF.

VINS—[illegible]
QUETROUZE & LANG-DORFF.

Veuve Clicquot Ponsardin.
[illegible] Fne DE PUENTES & Co, 22, Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par les soussignés :
[illegible] Fne DE PUENTES & Co.

SALSEPAREILLE—[illegible] Fne DE PUENTES & Co.

EAU-DE-VIE ROCHELLE—[illegible] SOSTHENE THOMAS, 25 Natchez.

Poudre pour Dames.
[illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Cigares.
[illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Couvertures de Mexique.
[illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Couvertures à nègres.
[illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Marchandises pour le Mexique.
[illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

MARSEILLAISE D'ENFANS,
[illegible] rue de Chartres.

MARCHANDISES NOUVELLES.
NOUS avons reçu par les derniers arrivages de France [illegible]
LEMAY & LAGANE, [illegible], rue de Chartres.

BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE.
LION & PINSARD, 66 & 68, Rue Royale.

Poisson au jus.
[illegible]
FAURES & NORMAN, 22 et 25 rue Royale.

FAURES & NORMAN.
[illegible]

GIQUEL & JAMISON,
No 16, RUE DE CHARTRES.
VIENNENT de recevoir par les navires Sea Queen, Belle Assise, Globe, du Havre, les articles suivans qu'ils offrent en vente en gros et en détail, à des prix avantageux :
[illegible]
De New-York, par les derniers arrivages.
[illegible]
GIQUEL & JAMISON, 16, rue de Chartres.

F. FRYER & Ce
Rue de Chartres No 34, en face Barnard.

NOUS avons l'honneur de prévenir les dames que nous avons reçu par l'Ashland, le Sonmour et la Sea Queen [illegible]
Ouverture Samedi 19 novembre.
[illegible]

GRANDES NOUVEAUTES D'HIVER
L. BINOCHE,
30, rue de Chartres, enseigne Bonnet.
[illegible]

Mlle C. [illegible]
141 rue Royale entre Toulouse et St-Louis.
[illegible] LINGERIES NOUVELLES, [illegible]

RUE CHARTRES, [illegible]
Magasin de modes et articles de Paris.
[illegible] Mlle HOLWEDE, [illegible]

D. BEAUVALET
50, CHARTRES, [illegible] 50, CHARTRES.
D. BEAUVALET [illegible] MARCHANDISES DE FANTAISIE [illegible] RUBANS, FLEURS, et CHAPEAUX de DAMES, &c.
No 34, rue de Chartres, enseigne Bonnet.

OUVERTURE DE MODES de Nouveautés.
OLYMPE,
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir de Paris un riche assortiment de modes et nouveautés [illegible]

Mme ROBERT
[illegible]

DEPOT DE TAPIS.
22, Rue de Chartres.
VENANT d'être reçu : Tapis veloutés, [illegible]
A. BROUSSEAU & Co.

EN débarquement du navire Monteur, de Bordeaux, [illegible]
HENRY VALETON, 60, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Globe, du Havre, [illegible]
HENRY VALETON.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible]
R. DE VIGNIE & Co., 24, Vieille Levée.

ALE & PORTER—[illegible]
G. VALETON & Co.

FRUITS AU JUS—[illegible]
G. VALETON & Co.

VIN DE CHAMPAGNE.—[illegible]
G. VALETON & Co.

A vendre [illegible]
G. VALETON & Co.

C. YALE Jr & Co,
[illegible]
IMPORTEURS ET MARCHANDS EN GROS,
[illegible]

A. BARRAUD,
[illegible] rue de Chartres, en face F. Fryer & Co.
A l'honneur d'informer les dames qu'il vient de recevoir [illegible]
Gants Jouvin à $1.
Gants, coupe mécanique, imitation JOUVIN, [illegible]

Bottes, Chapeaux et Casquettes.
[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.
P. ADOLPHE [illegible]

NEGRES A VENDRE.
[illegible]
WALTER L. CAMPBELL.

CIGARETTES—[illegible]